



ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

rapport • ANNUEL

2007 • 2008



Lettres de présentation

Québec, septembre 2008

Monsieur le Président
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application et des lois professionnelles,
M^e Jacques P. Dupuis

Montréal, septembre 2008

M^e Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président par intérim,
Eric F. Gosselin

Montréal, septembre 2008

M^e Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les travaux effectués au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président par intérim,
Eric F. Gosselin

Table des matières

Rapport du président	Page 4
Rapport de la directrice générale et secrétaire	Page 6
Rapport des activités du Bureau	Page 8
Rapport des activités du comité administratif	Page 11
Rapport du syndic	Page 12
Rapport des activités des comités statutaires	Page 13
Comité d'inspection professionnelle	Page 13
Comité de discipline	Page 16
Comité de révision	Page 17
Conseil d'arbitrage	
Comité de vérification	Page 18
Comité de la formation	
Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Page 19
Tableau des membres	Page 20
États financiers	Page 27

Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte :

- i) sauf exception, les titres professionnels et universitaires ont été retirés;
- ii) le masculin est utilisé sans discrimination.

Rapport du président

Eric F. Gosselin



À sa réunion du 29 septembre 2006, le Bureau de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (OAAQ) a adopté à l'unanimité son plan d'action 2006-2009. Audacieux, ce plan proposait un virage important de l'OAAQ vers la notoriété du titre d'administrateur agréé et de sa plus-value. Pour ce faire sans heurt, ce virage se devait d'être préparé : voilà le principal objectif des actions inscrites dans le plan d'action. L'année 2008-2009 nous mène vers l'échéance de ce plan : le virage de l'OAAQ est amorcé, mais il n'est pas terminé pour autant.

Jusqu'à maintenant, l'OAAQ a respecté ses échéances et déploiera les dernières actions nécessaires avant d'en achever la réalisation, afin que le titre d'administrateur agréé demeure une référence en matière de saine gestion, à laquelle tout gestionnaire, ainsi que toute organisation, devrait se référer.

Ordre et mouvance

L'OAAQ a accueilli deux nouvelles employées, ce qui porte à 8 le nombre d'employés à la permanence. Cette équipe concentre activement ses efforts afin de répondre aux demandes des membres et du public et, par le fait même, de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'OAAQ.

Tel que prévu, l'OAAQ a effectué la révision de son cadre législatif. Tout d'abord, certains règlements ont été revus, afin de les rendre plus actuels à la pratique d'aujourd'hui. Aussi, l'OAAQ a entrepris de bâtir un programme unique d'assurance-responsabilité professionnelle, qui permettra à tous les membres d'être adéquatement assurés, et ce, peu importe la particularité de leur situation professionnelle. Finalement, le comité d'inspection professionnelle, le syndic et le comité de discipline ont réformé leurs différents processus et les ont documentés, ce qui rend leur travail de surveillance encore plus efficient.

Dans le cadre de l'exercice 2008-2009, l'OAAQ continuera la révision de certains règlements et supportera ses comités statutaires. Le perfectionnement constant de sa structure et de ses mécanismes de protection du public lui permettra d'être le plus fidèle possible à sa mission et démontrera le professionnalisme et la compétence de ses membres.

Services aux membres

Le plan d'action 2006-2009 de l'OAAQ comprenait plusieurs actions afin d'améliorer les services offerts aux membres. Ainsi, l'OAAQ a implanté un nouveau système informatique et a revu son tableau des membres en fonction des lois et règlements auxquels il est soumis, ce qui améliorera la gestion des dossiers des membres.

De plus, l'OAAQ a travaillé activement à l'implantation d'un calendrier de formation, lancé en octobre 2007. Ce dernier, qui sera peaufiné durant les prochaines années, a déjà permis à plusieurs membres de suivre des formations leur permettant d'augmenter leurs connaissances et ainsi améliorer leur performance au travail. Ce calendrier permet également aux membres de répondre au nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire*, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 12 juin 2008.

De ce fait, l'OAAQ s'assurera d'offrir un éventail de cours variés et complets dans toutes les régions du Québec. C'est pourquoi il travaillera à finaliser de nombreuses ententes, notamment avec le milieu universitaire, afin de recruter plus de membres et de promouvoir le titre d'administrateur agréé.

Communications

C'est dans une perspective de rayonnement de la profession que le plan d'action de l'OAAQ présentait divers objectifs dans le domaine des communications. Ainsi, l'OAAQ a mis en œuvre un plan de communication, dont certains objectifs ont déjà été réalisés, tels le congrès 2007 et la réalisation et la promotion d'un programme de partenariat qui a déjà augmenté le nombre de commandes versées à l'OAAQ cette année.

Aussi, avec l'implantation d'un nouveau système informatique, l'OAAQ travaillera activement à la création d'un nouveau portail internet qui renouvellera son image et qui augmentera sa notoriété. Le portail améliorera également la qualité des services offerts aux membres, notamment grâce aux nouveaux services en ligne. Le lancement officiel du site Internet est prévu pour l'assemblée générale annuelle des membres, en septembre 2008.

Enfin, l'OAAQ amorcera sa présence dans les grands dossiers de l'actualité grâce à son colloque 2008, qui aura lieu en octobre 2008 dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier. En effet, le colloque portera sur le thème *La diversité culturelle en gestion : une approche comparative*, thème rappelant une des priorités du gouvernement du Québec, qui est de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre par le biais de l'immigration et ainsi intégrer des professionnels compétents dans les professions du Québec. L'Ordre des administrateurs agréés du Québec entend s'impliquer dans ce dossier, et pour ce faire, une réflexion sur le sujet a été amorcée.

Performance financière

L'assainissement des finances de l'OAAQ, enclenché il y a quelques années, a été poursuivi cette année. Grâce à une

Rapport du président (suite)

rigueur quotidienne quant au contrôle des dépenses, l'OAAQ a atteint ses objectifs financiers sans négliger son mandat de protection du public.

Avenir de l'OAAQ

Depuis quelques années déjà, l'OAAQ parle de virage et de notoriété. Bien que l'attente ait été longue, l'OAAQ a travaillé activement et les résultats se font maintenant sentir. Le titre d'administrateur agréé est de plus en plus reconnu à sa juste valeur.

En terminant, je voudrais remercier la directrice générale et secrétaire, M^e Denise Brosseau, le personnel de la permanence, le Bureau, les comités ainsi que tous les bénévoles pour leur soutien inconditionnel et leur travail acharné au cours de l'exercice 2007-2008.



Eric F. Gosselin,
Président par intérim



Rapport de la directrice générale et secrétaire

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (OAAQ) a déjà atteint plusieurs des objectifs fixés dans son plan d'action 2006-2009. Ces actions ont permis à l'OAAQ de se diriger lentement, mais sûrement, vers une notoriété accrue. La direction générale est fière d'avoir réalisé les tâches demandées, et ce, en respectant l'échéancier et les budgets déterminés. En 2007-2008, plusieurs actions importantes ont été accomplies dans notre démarche vers la reconnaissance du titre d'administrateur agréé.

Protection du public

Fidèle à sa mission, le premier souci de l'OAAQ est d'assurer la protection du public. C'est pourquoi les divers comités statutaires continuent d'effectuer leurs tâches, de façon efficiente et efficace, tout en veillant à ce que le travail des administrateurs agréés corresponde aux attentes les plus élevées de l'industrie.

Afin de compter sur une structure d'encadrement de la profession mieux adaptée à la réalité d'aujourd'hui, l'OAAQ a décidé de mettre à jour son cadre législatif et réglementaire. C'est pourquoi l'OAAQ a élaboré, au cours de la dernière année, divers projets de règlement, notamment :

- Le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire*, qui a été adopté par l'Office des professions et dont l'entrée en vigueur a été prévue pour le 12 juin 2008;
- Le projet de *Règlement sur la comptabilité en fidécommiss et sur le fonds d'indemnisation*, qui sera soumis à l'approbation gouvernementale;
- Le projet de *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*, qui est actuellement à l'étude à l'Office des professions du Québec.

Dans ce même ordre d'idée, l'Ordre reverra à compter de 2009 d'autres règlements afin de terminer la mise à jour entamée.

Par ailleurs, la direction générale a conclu une entente avec une firme informatique afin d'implanter un nouveau système informatique. La première phase de l'implantation, soit l'analyse fonctionnelle, a été complétée avec succès en 2007-2008. La direction générale concentre maintenant ses efforts sur la deuxième phase, soit la création d'un portail internet public qui devrait être mis en ligne en septembre 2008. Enfin, l'année 2008-2009 amènera avec elle la réalisation de la phase 3, qui comprendra la mise en ligne d'une section réservée aux membres, permettant notamment le renouvellement en ligne.

Finances et administration

Encore une fois cette année, une des priorités de l'OAAQ était le contrôle des finances. Les mesures relatives implantées l'année dernière aux ressources humaines et à la formation des comités ont également été suivies cette année. La rigueur quotidienne appliquée au niveau du contrôle des dépenses nous a permis de dégager des surplus financiers et d'annoncer une augmentation de seulement 5 % du montant de la cotisation 2008-2009.

Également, suite à l'adoption d'un cadre de gestion par l'OAAQ en mai 2006, plusieurs politiques ont été développées et adoptées par le Bureau au cours du dernier exercice financier :

- Politique de gestion des ressources humaines;
- Politique de gestion documentaire;
- Politique du comité d'inspection professionnelle;
- Politique du comité de discipline;
- Politique sur la petite caisse.

Ces politiques permettront notamment à l'OAAQ de s'appuyer sur des normes établies afin d'améliorer et de rendre efficaces ses pratiques de gestion. L'élaboration de nouvelles politiques se poursuivra au courant de la prochaine année.

Développement professionnel des membres

En 2007-2008, la majorité des admissions résultaient d'ententes de partenariat conclues entre l'OAAQ et ses partenaires. C'est pourquoi l'OAAQ tente constamment de négocier les meilleures ententes possibles, qui lui permettent non seulement d'offrir à ses membres des formations de haut niveau, mais qui lui permettent également de promouvoir le titre d'administrateur agréé par la distribution d'information auprès de membres potentiels. À cet effet, l'OAAQ a récemment renouvelé son entente avec l'Université Laval, pour son programme du Collège des administrateurs de sociétés, dont près de 10 % des finissants adhèrent à l'OAAQ.

De plus, d'autres ententes ont été conclues dans le cadre du programme de formation continue de l'OAAQ, notamment avec l'École nationale d'administration publique, l'Université Laval, Édilex et le CIREM. Ainsi, dès cet automne, ces formations seront ajoutées au calendrier.

Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

Élections et nominations

Le dépouillement du scrutin dans le cadre des élections qui se sont tenues aux postes d'administrateurs s'est déroulé en mai 2007. Les résultats obtenus sont les suivants :

Laval, Laurentides et Lanaudière (4 ans, fin mai 2011) : Une candidature a été reçue. **Maître François Alepin** a donc été élu par acclamation.

Montréal : Une candidature fut reçue. Monsieur Jean-Luc Geha a donc été élu par acclamation.

Québec et Chaudière-Appalaches (4 ans, fin mai 2011) : Une candidature a été reçue. Monsieur **Michel Côté** a donc été élu par acclamation.

Outaouais et Abitibi-Témiscamingue : Aucune candidature ne fut reçue; le Bureau de l'OAAQ devra combler ce poste.

Remerciements

C'est dans un esprit de collaboration et d'équipe que s'est déroulé l'exercice 2007-2008. C'est d'ailleurs grâce à cet esprit d'équipe entre les employés, les administrateurs et les dirigeants que l'OAAQ a atteint ses objectifs.

Je tiens à remercier chaleureusement l'équipe toute dévouée du personnel, des membres du Bureau, ainsi que des membres des comités et des bénévoles, sans qui la tâche qui m'a été confiée serait impossible à réaliser.

Je désire également remercier l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec pour leur précieuse collaboration.



Denise Brosseau
Directrice générale et secrétaire

Rapport du Bureau

PRÉSIDENTENCE :

M. Jean-Luc Geha
Élu par acclamation le 23 mars 2007
Démission le 28 mars 2008

PRÉSIDENTENCE PAR INTÉRIM :
M. Eric F. Gosselin
Nommé par le Bureau le 28 mars 2008

M. Jean Richard
Élu par les membres le 9 mai 2005

Saguenay — Lac St-Jean
M. Francis Gauthier
Nommé par le Bureau le 17 juin 2005
(Démission le 12 juin 2007)

M^e Jeanne Simard
Nommée par le Bureau le 28 septembre 2007

ADMINISTRATEURS

Bas St-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et
Côte-Nord
M. Farid Ben Hassel
Nommé par le Bureau le 23 mars 2007

Estrie et Montérégie
M. Eric F. Gosselin
Nommé par le Bureau le 23 mars 2007

Laval — Laurentides — Lanaudière
M^e François Alepin
Élu par les membres le 9 mai 2007

Mauricie et Centre-du-Québec
M. Denis Champagne
Élu par les membres le 9 mai 2005

Montréal
M. Gilles Auger
Nommé par le Bureau le 15 juin 2007

M. Louis C. Bertrand
Élu par les membres le 9 mai 2005

M. Jean-Luc Geha
Élu par les membres le 9 mai 2007
(Démission le 28 mars 2008)

M^{me} Andrée Longpré
Élue par les membres le 9 mai 2005

M. Denis Preston
Nommé par le Bureau le 15 juin 2006
(Mandat terminé le 23 mars 2007)

Outaouais et Abitibi-Témiscamingue
Vacance

Québec et Chaudière-Appalaches
M. Michel Côté
Élu par le Bureau le 9 mai 2007

M. Jacques Grisé
Élu par le Bureau le 9 mai 2005

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

M. Yves Godbout, d.d.
Nommé le 9 mai 2005
(Mandat terminé le 15 juin 2007)

M^{me} Gisèle Jasmin
Nommée le 9 mai 2005

M^e Susy Landreville
Nommée le 15 juin 2007
(Démission le 26 janvier 2008)

M. Jean Landry
Nommé le 13 mars 2008

M. Ronald Pleau
Nommé le 9 mai 2005

RÉSOLUTIONS

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, le Bureau a tenu cinq réunions, dont une extraordinaire, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'OAAQ s'est tenue le 24 septembre 2008.

Nominations :

- Reconduction des mandats de MM. Ronald Bannon, Pierre Germain et M^{me} Micheline Séguin Bernier, à titre d'inspecteurs pour un mandat de 4 mois à compter du 1^{er} octobre 2007;
- Nomination de M. Yvan Fortin, à titre d'inspecteur pour un mandat de 4 mois à compter du 1^{er} octobre 2007;
- Nomination de M^e Claude Laurent, à titre de syndic ad hoc;
- Nomination de monsieur Tony Waked, à titre de membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de 4 mois à compter du 1^{er} octobre 2007;
- Nominations de MM. Charles Chamard, Émile Gadbois, Rock Gignac, Allen Hamel, Viateur Laplante, Jean Raymond et M^{mes} Denise Turenne et Thérèse Vanasse, à titre de membres du comité de discipline pour un mandat de 2 ans à compter du 1^{er} février 2008;
- Nominations de MM. Bernard Angers, Claude Ayotte, Rodrigue Blanchette, Serge Fortin, L. Gilles Levert, Pierre Germain, Yvan Fortin et M^{me} Micheline Séguin Bernier, à titre d'inspecteurs pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} février 2008;
- Reconduction du mandat de monsieur Claude Lacasse, à titre de président du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} février 2008;
- Nominations de MM. Pierre Perrault, Pierre Landry, Robert Gravel, Tony Waked et M^{me} Andrée Guy, à titre de membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de 2 ans à compter du 1^{er} février 2008.

Signature d'une entente avec un fournisseur informatique afin d'acquérir un système informatique et un portail pour remplacer le système informatique actuel, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement adéquat.

Adoption du dépôt du mémoire *Encadrement des planificateurs financiers* à l'Office des professions du Québec en ce sens.

Adoption de la politique relative aux opérations de la petite caisse.

Adoption de la politique des ressources humaines.

Adoption de la politique relative au comité de discipline.

Adoption de la politique relative au comité d'inspection professionnelle.

Approbation du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* et soumission à l'Office des professions du Québec pour examen et approbation avec ou sans modifications.

Approbation du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des administrateurs agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* et soumission à l'Office des professions du Québec pour examen et approbation avec ou sans modifications.

Approbation du *Règlement sur la formation continue et obligatoire des administrateurs agréés du Québec* et soumission à l'Office des professions du Québec pour examen et approbation avec ou sans modifications.

Dossiers relatifs aux finances

Adoption de l'augmentation de la cotisation 2008-2009 de 5 %, pour un montant total de 546 \$, taxes en sus, et adoption de l'ajustement des autres catégories de cotisation à cet effet.

Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2007.

Recommandation à l'assemblée générale annuelle de la nomination de la firme Villeneuve et Venne pour l'exercice 2007-2008.

Nomination de Denise Brosseau et Michel Côté, à titre de signataires afin d'effectuer divers placements à court terme, et ce, selon la politique de placements adoptée par le comité administratif le 1^{er} décembre 2006.

Rapport du Bureau (suite)

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

Denise Brosseau
Directrice générale et secrétaire

LE PERSONNEL

Isabelle Désy (jusqu'en février 2008)
Secrétaire des comités de discipline et d'inspection professionnelle

Carole Duclos (jusqu'en septembre 2007)
Coordonnatrice, formation continue

Louise Lallier
Coordonnatrice, services aux membres

Cathy Lee Hachey
Secrétaire-réceptionniste

Yolande Mbonjo (jusqu'en septembre 2007)
Responsable, finances et administration

Manon Savoie (depuis mars 2008)
Secrétaire des comités de discipline et d'inspection professionnelle

Sonia Tremblay
Secrétaire de direction

Véronique Tremblay
Coordonnatrice, services aux membres et webmestre

Renée Turgeon
Directrice, services administratifs

Guy Vauban
Syndic

Martine Verdon
Coordonnatrice, communications

Rapport des activités du comité administratif

PRÉSIDENCE :

M. Jean-Luc Geha
Élu par acclamation le 23 mars 2007
Démission le 28 mars 2008

PRÉSIDENCE PAR INTÉRIM :

M. Eric F. Gosselin
Nommé par le Bureau le 28 mars 2008

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Premier vice-président et vice-président, Affaires professionnelles

M. Eric F. Gosselin
Nommé par le Bureau le 23 mars 2007
(Démission le 28 mars 2008)

Première vice-présidente et vice-présidente, Affaires professionnelles

M^{me} Andrée Longpré
Nommée par le Bureau le 28 mars 2008

Vice-président, Affaires régionales

M. Jean Richard
Nommé par le Bureau le 15 juin 2007

Trésorier

M. Michel Côté
Nommé par le Bureau le 15 juin 2007

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

M. Yves Godbout, d.d.
Nommé par le Bureau le 9 mai 2005
(Mandat terminé le 15 juin 2007)

M^{me} Gisèle Jasmin
Nommée par le Bureau le 15 juin 2007

RÉSOLUTIONS

Le comité administratif a tenu neuf séances, dont deux extraordinaires, entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.

Au cours de ces séances, le comité administratif a veillé à l'administration courante des affaires de l'OAAQ. Le comité administratif a tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des administrateurs agréés. La majorité des dossiers présentés au Bureau font préalablement l'objet de recommandations émises par le comité administratif.

Outre toutes les résolutions relatives aux recommandations faites au Bureau et résumées en pages précédentes, les activités décrites ci-dessous résument les principales résolutions adoptées par le comité administratif.

Résolution de nommer M. Louis C. Bertrand, à titre de représentant de l'OAAQ au comité d'accréditation de l'Association canadienne des conseillers en management pour un mandat de 2 ans à compter du 20 avril 2007.

Résolution relative à l'adoption de la version 2007 du *Guide des meilleures pratiques en gestion de patrimoine privé*.

Recommandation au Bureau de l'adoption des états financiers 2006-2007.

Résolution de nommer M^e Jean Morin, à titre de secrétaire au conseil d'arbitrage pour un mandat de 2 ans à compter du 31 août 2007.

Résolution de nommer M. Gilles Auger, à titre de représentant de l'OAAQ au conseil d'administration de l'Association canadienne des conseillers en management pour un mandat de 2 ans à compter du 31 août 2007.

Résolution relative à la finalisation du plan de classification, du calendrier et de la politique de gestion documentaire et à la mise en place de la gestion documentaire.

Recommandation au Bureau de modifier la catégorie « retraité » en diminuant le facteur d'équivalence de 70 à 65 et en réservant cette catégorie aux membres étant inscrits au tableau des membres de l'OAAQ depuis 5 ans sans interruption.

Résolution de nommer M. Jean Richard, à titre de représentant substitut de l'OAAQ au conseil d'administration de l'Association canadienne des conseillers en management.

Recommandation au Bureau de l'adoption du budget 2008-2009.

Résolution relative à l'adoption du protocole d'entente entre l'OAAQ et l'École nationale d'administration publique.

Rapport du syndic



Guy Vauban

Guy Vauban, syndic

Alain Godbout, syndic adjoint

Jean-Charles Guérin, syndic correspondant

Le rôle du syndic est de faire enquête s'il a des motifs de croire que des actes illégaux ont été posés par des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ou si une demande d'enquête lui est adressée, et ce, peu importe son origine. Une fois l'enquête complétée, le syndic déterminera s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le comité de discipline de l'OAAQ.

Si le syndic ne porte pas plainte, il devra alors expliquer par écrit à la personne qui a demandé l'enquête les motifs à l'appui de sa décision et si cette personne n'est pas satisfaite, elle peut la contester devant le comité de révision de l'OAAQ.

Le syndic a aussi un rôle de conciliateur, quand un client a un différend sur le montant des honoraires que lui réclame le membre de l'OAAQ. Dans certains cas, il peut aussi jouer le rôle de médiateur dans le but de résoudre des conflits impliquant les membres à d'autres parties.

À la demande du Bureau, il enquête sur des pratiques illégales dénoncées par le public ou les membres de l'OAAQ.

ÉVOLUTION DES TRAVAUX DU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008 :

Nature des allégations	Dossiers en traitement		Total
	07-08	Précédent	
Manque d'intégrité et/ou faute professionnelle	2	6	8
Fraude et/ou appropriation		1	1
Médiation		1	1
Abus de confiance			
Contestation d'honoraires			
Entraves ou dérogations dénoncées par CIP			
Fausse représentation et/ou pratique illégale			
Dossiers 55.1 ou 45.1 en attente de jugement			
Pratique illégale	1		1
Total des dossiers ouverts	3	8	11
Nombre total de membres visés			10

Résultats des enquêtes débutées et poursuivies au cours de l'exercice 2007-2008			
	Dossiers traités		Total
	07-08	Précédent	
Lettres ou communications préventives	2	2	4
Conciliations suite à un différend sur les honoraires	2	1	3
Médiations			
Plainte déposée au comité de discipline		1	1
Dossiers déposés au Bureau 55.1 ou usurpation			
Dossier 45.1			
Comité de révision			
Conseil d'arbitrage			
Demandes d'enquête rejetées			
Total des dossiers traités	4	4	8
Total des dossiers traités ou en traitement	7	12	19

Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessus, un seul dossier fut déposé devant le comité de discipline.

Le syndic préfère la prévention à la répression et il reçoit plusieurs centaines d'appels de membres (55 %), de particuliers (20 %) et d'organismes publics ou d'entreprises (25 %) qui souhaitent avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'OAAQ ou s'il a été condamné par le comité de discipline.

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Claude Lacasse, président

Andrée Guy

Robert Gravel (depuis février 2008)

Pierre Landry

Pierre Perrault

Tony Waked (depuis novembre 2007)

Isabelle Désy, secrétaire (jusqu'en mars 2008)

Manon Savoie, coordonnatrice et secrétaire (depuis mars 2008)

INTRODUCTION

Le *Code des professions* prévoit que les ordres professionnels doivent se doter de structures et de comités permanents afin de mener à bien leur mission. Parmi ces comités, on retrouve celui se rapportant à l'inspection professionnelle.

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'OAAQ en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers, livres et registres. Il procède à une inspection générale et à des enquêtes particulières, le tout conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle*. Le CIP se rapporte au Bureau; les membres du CIP ainsi que les inspecteurs ou enquêteurs sont nommés par le Bureau.

Chaque année, le CIP dépose son programme d'inspection professionnelle au Bureau de l'OAAQ. Les administrateurs agréés les plus susceptibles de faire l'objet d'une inspection sont ceux qui exercent en tant que travailleurs autonomes. D'autres groupes pourront être visés, notamment les membres travaillant pour une organisation ou pour un employeur privé ou public. Le CIP a pour philosophie d'adopter une approche humaine et non coercitive. Le processus d'inspection professionnelle favorise une approche éducative et préventive.

Le CIP vérifie la conformité de la pratique du professionnel ainsi que sa compétence en s'appuyant sur le code de déontologie, les principes et les normes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR), les chartes de compétences et tout autre règlement fixant les paramètres d'application de la pratique professionnelle.

Pour accomplir ses tâches, le CIP est assisté par des inspecteurs et enquêteurs.

OBJECTIFS

Pour l'exercice 2007-2008, le CIP s'était fixé les objectifs suivants :

- Réaliser le programme de surveillance générale : 75 visites d'inspection auprès de membres exerçant dans des bureaucraties privées ou publiques;
- Évaluer l'efficacité des divers questionnaires et procéder aux changements appropriés;

- Prioriser le recrutement des membres et des inspecteurs du CIP;
- Finaliser le cahier des charges de l'inspection;
- Proposer au Bureau les formations adaptées aux besoins perçus chez les membres;
- Évaluer les réalisations de l'exercice 2006-2007 et planifier le programme d'inspection pour l'exercice 2008-2009.

RÉSULTATS

Le tableau accompagnant ce texte identifie les activités de l'inspection au cours de l'exercice visé. Les membres du CIP sont d'avis que les objectifs fixés pour 2007-2008 sont globalement rencontrés. Évidemment, plusieurs de ces dossiers revêtent un caractère de préoccupation continue : les révisions de processus et les mises à jour ne sont jamais réellement terminées. Comme le CIP souhaite que les administrateurs agréés démontrent une compétence constamment accrue, il est donc essentiel de garder à l'esprit tous les dossiers se rapportant à cette vision.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE LA PRATIQUE

Le programme annuel de surveillance générale a pour but de garder élevés les principes et les normes de la profession, ce qui permet à l'OAAQ de s'assurer que ses membres offrent au public des services de grande qualité. Le CIP a pris soin de sélectionner les membres à inspecter sur les bases d'une distribution régionale et d'un éventail de spécialités représentatives des profils des membres de la profession. Le CIP a aussi privilégié d'autres critères de sélection. Il a donné préséance aux membres exerçant dans de grandes bureaucraties privées ou publiques, qui n'avaient pas déjà été soumis à une inspection professionnelle et qui étaient en cabinet depuis cinq (5) ans et plus.

Le programme adopté pour 2007-2008 prévoyait 75 visites. La sélection des membres à inspecter a été effectuée à partir d'un échantillonnage aléatoire de 100 membres.

En 2007-2008, 69 visites ont été réalisées : 49 visites selon le programme régulier et 20 visites de rattrapage ou suivi.

De ce nombre, le CIP a soumis une recommandation au Bureau, qui l'a approuvée, d'obliger un membre à compléter avec succès un cours de perfectionnement sans limitation ou suspension de son droit d'exercer ses activités professionnelles.

Enfin, le comité a procédé à une enquête particulière à la demande du syndic.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les commentaires des membres inspectés ont été positifs. Ceci confirme l'approche positive et proactive que le CIP promeut auprès des membres. Les membres inspectés se sont montrés réceptifs aux recommandations, suggestions et conseils prodigués par les inspecteurs. Une telle



Claude Lacasse

Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

démarche ne peut qu'améliorer leur pratique, reconnaissent-ils volontiers.

Globalement, le CIP constate que la plupart des membres visités ont une pratique adéquate. Une pratique adéquate est définie par : la connaissance et l'application des principes de saine gestion, la connaissance et l'application des compétences requises d'un administrateur agréé, la démonstration du sens de l'éthique, l'application de la déontologie et l'absence d'infraction grave aux règlements.

Nous avons néanmoins remarqué que plusieurs membres ne détiennent pas une assurance-responsabilité professionnelle conforme (telle que requise par le règlement). Nous avons encore noté des irrégularités, plus ou moins sérieuses, au règlement relativement à la tenue des dossiers et des cabinets de consultation. Nous avons aussi observé, chez certains membres, une faible connaissance des principes de saine gestion, des compétences de base et des compétences clés d'un administrateur agréé. Cependant, le CIP n'a noté que des irrégularités mineures.

RENCONTRES DU COMITÉ

Afin d'accomplir son travail, le CIP s'est formellement réuni à dix reprises ainsi qu'à une quinzaine de rencontres en comité complet ou en sous-comités. La majorité du temps, les rencontres se déroulaient en face à face. Il s'agissait de réunions de quatre à sept heures permettant de statuer sur les rapports soumis par les inspecteurs, d'orienter les travaux des inspecteurs et de faire les suivis des divers dossiers en cours (budget, développement et validation des grilles d'inspection, tableau des inspections, cahier des charges de l'inspection, cas particuliers, etc.). Les autres réunions portant sur le contenu des divers dossiers variaient de trois à sept heures.

Notre secrétaire a participé aux rencontres du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

Cette année, le comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de la Montérégie, de l'Outaouais et de Québec.

INSPECTEURS/ENQUÊTEURS

Le comité peut compter sur huit (8) inspecteurs désignés par le Bureau, dont un nouveau au cours de la dernière année, et ce, afin d'effectuer les visites d'inspection, lesquelles sont réparties à travers les régions.

Les inspecteurs, dont nous faisons la recommandation au Bureau, doivent rencontrer un certain nombre de critères dont une expérience importante et une expertise reconnue. Ils ont aussi acquis une formation plus pointue en matière de saine gestion, plusieurs ayant été formés à l'Opinion de conformité aux principes de saine gestion.

Le comité a convié les inspecteurs à les rencontrer lors de deux journées de formation, soit une en mai et une en décembre derniers. La première partie de la rencontre a servi à la formation des nouveaux inspecteurs. Quand à la seconde partie de la journée, elle a servi à l'actualisation par rapport aux nouveaux processus et outils d'inspection. Les

journées ont également porté sur l'état des inspections réalisées, sur la logistique et la méthodologie des inspections.

OUTILS

Le CIP, au cours des années précédentes, a élaboré et mis en place divers outils afin de bien structurer tout le processus d'inspection. Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le CIP s'est consacré à bonifier et à mettre à jour ces outils et procédures d'inspection, soit le questionnaire prévisite, les grilles, les questionnaires, le modèle du rapport, le formulaire d'évaluation de l'inspecteur complété par les membres inspectés.

PROGRAMME 2008-2009

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réaliser le programme de surveillance générale : 75 visites d'inspection auprès de membres qui travaillent directement avec le public et notamment les travailleurs autonomes;
- Évaluer l'efficacité des divers questionnaires et procéder aux changements appropriés;
- Poursuivre le recrutement des membres du CIP;
- Mettre à jour le cahier des charges de l'inspection de façon continue;
- Proposer au Bureau les formations adaptées aux besoins des membres;
- Évaluer les réalisations de l'exercice 2007-2008 et planifier le programme d'inspection pour l'exercice 2009-2010.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Nous prélèverons un échantillon de 59 membres choisis aléatoirement parmi une sélection aléatoire de 150 membres; nous compléterons le programme avec des membres sélectionnés au cours des années antérieures et qui n'ont pas été visités pour diverses raisons.

Nous rencontrerons donc :

- 1- des membres qui travaillent directement avec le public et notamment les travailleurs autonomes;
- 2- des membres qui ont moins de 10 ans d'expérience.

De plus, le comité assumera ses responsabilités relativement aux demandes d'enquêtes émanant du Bureau, du syndicat ou d'autres instances autorisées.

CONCLUSION

En conclusion, on constate que l'inspection, grâce au contact direct des inspecteurs avec les membres, contribue de plus en plus à sensibiliser ces derniers à leurs obligations comme membre d'un ordre professionnel. Au cours de la dernière année, nous avons pu recueillir davantage de témoignages positifs de la part de membres inspectés.

Le processus, le cahier des charges et les outils d'inspection ont été mis à jour. Des suivis rigoureux ont été faits auprès de membres dont la conformité présentait des déficiences. Les inspecteurs ont participé à deux sessions de formation en plus des suivis individuels.

Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

Statistiques 2007-2008

Exercice terminé le 31 mars 2007-2008	
Nombre de membres devant faire l'objet d'inspection au cours de l'exercice	75
Nombre de membres en suspens au début de l'exercice	32
Nombre total de membres devant faire l'objet d'inspection au cours de l'exercice	107
En suspens à la fin de l'exercice	28
TOTAL	79
Nombre de membres ayant fait l'objet d'un rapport au CIP	68
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0
Nombre de membres qui ont satisfait aux normes	61
Nombre de membres qui n'ont pas satisfait aux normes	5
Radiations, démissions	13
Total des dossiers traités	79
Nombre de membres assujettis à une session de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	1
Nombre de membres assujettis à une session de perfectionnement comportant une supervision	0
Nombre de membres ayant eu plusieurs visites	5
Nombre total de visites effectuées	69
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	10
Nombre d'enquêtes particulières	1
Rapports d'enquêtes particulières	0
L'inspection de 69 membres a nécessité environ 138 jours d'inspection au cours de l'exercice. Environ 90 % des membres rencontrés ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi auprès des membres qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 3 jours/inspecteur.	
Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspecteurs du CIP. Cette équipe est composée des contractuels suivants : Bernard Angers, Gilles Auger, Claude Ayotte, Rodrigue Blanchette, Serge Fortin, Robert Gravel, L. Gilles Levert, Fernand R. Plante, Micheline Séguin Bernier, Ronald Bannon, Pierre Germain.	



Rapport du comité de discipline

Présidente

M^e France Bergeron

M^e Diane Larose (depuis août 2007)

Secrétaire du comité

Isabelle Désy (jusqu'en février 2008)

Manon Savoie (depuis mars 2008)

Membres du comité :

Charles Chamard

Émile Gadbois

Rock Gignac

Allen Hamel

Viateur Laplante

Jean Raymond

Denise Turenne

Thérèse Vanasse

Rôle du comité

Le comité de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux lois et règlements de l'OAAQ. Le mandat du comité consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Bureau de l'OAAQ les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du comité de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité a reçu une plainte provenant du syndic et a tenu une audition sur culpabilité et sur sanction.

TABLEAU DES DÉCISIONS RENDUES

DOSSIER DISCIPLINAIRE	INTIMÉ	INFRACTION(S) REPROCHÉE(S)	DÉCISION SUR CULPABILITÉ	AMENDES / SANCTIONS
01-2005-01	Bergeron, Denis	1 ^{er} chef : • Avoir commis un acte dérogatoire, le tout contrairement à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> . 2 ^e chef : • Avoir commis un acte dérogatoire, le tout contrairement à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> .	• Accueille la requête du syndic, plaignant • Autorise le retrait de la plainte logée contre l'intimé • Condamne le plaignant à payer tous les frais et déboursés de la cause	
01-2005-02	Déry, Christian	1 ^{er} chef : • Avoir exercé ses activités de façon négligente et avoir manqué d'intégrité, le tout contrairement à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> .	• Déclare l'intimé coupable de l'infraction qui lui est reprochée	1 ^{er} chef : • Une réprimande Condamne l'intimé à payer tous les frais et déboursés prévus à l'art. 151 du <i>Code des professions</i>
01-2007-01	Pedneault, Réjean	1 ^{er} chef : • Avoir fait défaut d'agir conformément aux règles de l'art et aux principes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR), le tout contrairement à l'article 41 du <i>Code de déontologie des administrateurs agréés</i> .	En attente de la décision	

Comité de révision

Pierre Bergeron, président

Ronald Pleau, administrateur nommé par
l'Office des professions du Québec

Jean-Pierre Naud

Claude Verville

Le mandat du comité de révision est de revoir, à la demande d'un plaignant, toute décision rendue par le syndic de l'OAAQ qui, selon le plaignant, ne serait pas satisfaisante.

L'objectif visé par le comité de révision est de s'assurer que la décision rendue par le syndic soit juste, équitable et conforme au *Code de déontologie des administrateurs agréés* et au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*. Dans le cas contraire, le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que le dossier soit révisé.

Au cours de l'année 2007-2008, le comité de révision n'a pas été sollicité.

Nous ne pouvons, encore une fois, que nous féliciter de l'éthique dont font preuve les membres de l'OAAQ.



Pierre Bergeron

Conseil d'arbitrage

Michel Côté, président

Roch Gignac, arbitre

M^e Jean Morin, secrétaire (depuis août 2007)

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le conseil d'arbitrage n'a reçu aucune requête. Il n'a donc pas été appelé à siéger.



Michel Côté

Comité de vérification

Daniel Lafleur



Daniel Lafleur, président

Claude Bégin

Louis C. Bertrand

Le comité de vérification vise à assurer le Bureau de la qualité de l'information financière qui lui est fournie, de la mise en place et du fonctionnement des mécanismes de gestion et de contrôle interne. Plus particulièrement, il a pour tâche de :

- surveiller l'évolution financière;
- vérifier, de façon périodique, la conformité des principes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR);
- s'assurer que les risques d'affaires sont bien identifiés, évalués et gérés;
- s'assurer de la suffisance et de l'efficacité des contrôles internes;
- s'assurer du suivi des recommandations formulées par le vérificateur externe;
- recommander au Bureau l'approbation des états financiers et la nomination du vérificateur externe.

Les membres du comité de vérification ont tenu trois réunions au cours de l'exercice 2007-2008.

En plus de s'assurer du suivi des recommandations du vérificateur externe découlant de la vérification des états financiers 2006-2007, les membres se sont intéressés plus particulièrement aux efforts de la direction pour

équilibrer son budget et recruter de nouveaux membres, à l'implantation d'un cadre de gestion, à la mise en place d'une politique de capitalisation et à la conformité des états financiers périodiques. Ils ont, de plus, commenté le budget 2008-2009 et fourni les avis nécessaires.

Le comité a eu un intérêt particulier à l'égard du cadre de gestion de l'OAAQ et des politiques en découlant. C'est pourquoi les membres du comité ont émis leurs commentaires quant aux différentes politiques, et ce, avant leur dépôt pour approbation au Bureau.

Par ailleurs, comme les états financiers de la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires sont consolidés à ceux de l'OAAQ, les membres du comité les ont également examinés. Ils ont fourni au Bureau, pour transmission aux fiduciaires, des recommandations concernant plus particulièrement une politique de placement, une politique d'attribution de bourses d'études et la reddition de compte.

L'analyse des états financiers 2007-2008, appuyée par les commentaires du vérificateur externe sur leur qualité et leur conformité, et les démarches prises par la direction générale pour équilibrer les budgets ont satisfait les membres du comité, de même que la volonté de la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de commencer à octroyer des bourses dès 2008 et à procéder, dès le prochain exercice financier, à une reddition de compte de ses activités aux membres. Les membres ont donc recommandé au Bureau l'approbation des états financiers 2007-2008.

Le comité tient à remercier la direction générale de son soutien dans cette tâche.

Farid Ben Hassel



Farid Ben Hassel, président, membre du Bureau

Jacques Grisé, membre du Bureau

Raad Jassim, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), depuis septembre 2007

Pasquale Pucella, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)

Andrée Bérubé, nommée par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'OAAQ, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de faire rapport au Bureau. En 2007-2008, le comité a tenu deux réunions.

En 2007-2008, il n'y a eu aucune constatation et aucun avis déposés.

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

Nycol Pageau-Goyette, présidente

Pierre Bergeron

Michel Côté

Jean C. Gaudet

Jean-Luc Geha (jusqu'en mars 2008)

Eric F. Gosselin (depuis mars 2008)

Jean Richard

Denis Gamache

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est une fiducie d'utilité sociale, constituée en janvier 2001 et qui a exclusivement pour mandat de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

En vertu du *Code civil du Québec*, le patrimoine fiduciaire, formé des biens transférés par l'OAAQ en fiducie, constitue un patrimoine d'affectation autonome et distinct de celui du constituant, du fiduciaire ou du bénéficiaire, sur lequel aucun d'entre eux n'a de droit réel.

Sous réserve des frais de gestion, les revenus générés par le patrimoine fiduciaire provenant des surplus du Gala de l'administrateur servent à l'octroi de bourses d'études à des étudiants cotisant à l'OAAQ et inscrits à un programme d'études universitaires reconnus par l'OAAQ, ainsi qu'à l'octroi de bourses d'affaires à des professionnels de la gestion membres de l'OAAQ.

La Fiducie est administrée par sept fiduciaires dont trois sont désignés par le Bureau et quatre par les anciens présidents de l'OAAQ. Les fiduciaires ont pour mandat d'assurer une saine gestion du Fonds et de désigner les bénéficiaires des bourses. Ils doivent rendre compte de leur administration annuellement.

Au cours de l'exercice 2007-2008, les fiduciaires se sont réunis à trois reprises, notamment pour mettre à jour les politiques de placement et de distribution et revoir la pertinence des objets de la Fiducie. L'objectif pour les prochaines années consiste à maximiser l'impact des contributions dans une vision d'excellence académique, d'innovation professionnelle et d'esprit entrepreneurial.

Les fiduciaires estiment que la Politique de placement en vigueur depuis l'année 2000 a été respectée dans son ensemble. En revanche, comme le programme de l'OAAQ avec les universités est suspendu depuis peu, aucune bourse n'a été attribuée au cours de l'exercice. La situation devrait cependant revenir à la normale au cours de l'exercice 2008-2009.



Nycol Pageau-Goyette

Tableau des membres

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

Inscription au tableau des membres

	2006-2007	2007-2008
Membres inscrits au début de l'année	2 282	2 102
Plus : membres admis et inscrits durant la période	49	95
Premières inscriptions	38	79
Réinscriptions	11	16
Moins : membres radiés ou décédés	229	217
Radiation : n'a pas versé, dans le délai fixé, les cotisations	225	212
Décès	4	5
Membres inscrits à la fin de l'année	2 102	1 980
Postulants	34	32
Étudiants	223	81
Total des inscriptions	2 359	2 093

Répartition des administrateurs agréés selon la région administrative

Région	Nombre
01— Bas-Saint-Laurent	22
02— Saguenay-Lac-Saint-Jean	48
03— Capitale nationale	275
04— Mauricie	87
05— Estrie	55
06— Montréal	495
07— Outaouais	67
08— Abitibi-Témiscamingue	27
09— Côte-Nord	7
10— Nord-du-Québec	4
11— Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7
12— Chaudière-Appalaches	110
13— Laval	116
14— Lanaudière	82
15— Laurentides	105
16— Montérégie	419
17— Centre-du-Québec	0
99— Hors du Québec	54
Total	1 980

Répartition des administrateurs agréés selon le sexe

Sexe	Nombre
Homme	1 594
Femme	386
Total	1 980

Tableau des membres (suite)

Répartition des administrateurs agréés selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		MONTANT	DATE DU VERSEMENT	MONTANT	DATE DU VERSEMENT
Membre régulier	1 428	520 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Membre – cotisation réduite	22	208 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Jeune administrateur 1	3	156 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Jeune administrateur 2	4	312 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Membre – retour aux études	10	208 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Membre professeur	21	130 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Membre retraité	114	130 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Membre gouverneur	13	0 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Membre à vie	12	4 \$	2007-04-01	0 \$	2007-04-01
Membre - secteur conseiller en management certifié	353	520 \$	2007-04-01	72 \$	2007-04-01

Nombre d'administrateurs agréés selon le domaine d'activité

	Nombre
Conseiller en management certifié (C.M.C.)	340
Planificateur financier (Pl.fin)	134

Évolution de l'effectif au cours des dix dernières années

ANNÉE	ADM.A.	POSTULANTS	ÉTUDIANTS	TOTAL
1998-1999	3 365	47	397	3 809
1999-2000	3 172	57	405	3 634
2000-2001	3 065	53	350	3 468
2001-2002	2 922	40	307	3 269
2002-2003	2 711	31	164	2 906
2003-2004	2 610	30	210	2 850
2004-2005	2 433	33	199	2 665
2005-2006	2 282	34	223	2 539
2006-2007	2 102	25	162	2 289
2007-2008	1 980	32	81	2 093

Tableau des membres (suite)

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

	NOMBRE			
	REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	8	4	0	4

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec 10

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

	NOMBRE				
	REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	ACCEPTÉE(S) PARTIELLEMENT	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée(s) partiellement comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'OAAQ

	AU CANADA		HORS CANADA	
	NOMBRE			
	ACCEPTÉE(S) PARTIELLEMENT	ACCEPTÉE(S)	ACCEPTÉE(S) PARTIELLEMENT	ACCEPTÉE(S)
Cours	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0
Examen	0	0	0	0
Cours et stage	0	0	0	0
Stage et examen	0	0	0	0
Cours et examen	0	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

Tableau des membres (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'OAAQ

	AU CANADA		HORS CANADA	
	NOMBRE			
	ACCEPTÉE(S) PARTIELLEMENT	ACCEPTÉE(S)	ACCEPTÉE(S) PARTIELLEMENT	ACCEPTÉE(S)
Cours	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0
Examen	0	0	0	0
Cours et stage	0	0	0	0
Stage et examen	0	0	0	0
Cours et examen	0	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis 0

Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Demande(s) de délivrance	NOMBRE			
	REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondée(s) sur une demande de reconnaissance d'une équivalence	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial	0	0	0	0
de permis spécial	0	0	0	0

Tableau des membres (suite)

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions ou modalités

	NOMBRE
Reçue(s)	N/D
Acceptée(s)	71
Refusée(s)	N/D

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions ou modalités.

	NOMBRE
Reçue(s)	10
Acceptée(s)	6
Refusée(s)	0
Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	4

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions ou modalités

	NOMBRE
Reçue(s)	0
Acceptée(s)	0
Refusée(s)	0
Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

	NOMBRE
Reçue(s)	0
Acceptée(s)	0
Refusée(s)	0
Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Rapport des activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Tableau des membres (suite)

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

MOYENS DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance individuelle	542	1 M \$	1 M \$
Contrat d'assurance collective facultative	778	1 M \$	1 M \$

Le règlement de l'OAAQ, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

L'OAAQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions* imposant, aux membres de l'OAAQ autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

L'OAAQ n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres en application de l'article 89 du *Code des professions*. Toutefois, un projet de règlement a été déposé à l'Office des professions du Québec.

Rapport des activités relatives à la formation continue

Activités tenues de formation continue facultative organisée par l'OAAQ

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Journée de formation continue en planification financière (mai 2007)	7.5	24
Exercice de la saine gestion – Bloc A (décembre 2007 et janvier 2008)	21	3
Exercice de la saine gestion – Bloc B (janvier 2008)	14	4
Exercice de la saine gestion – Bloc C (février 2008)	14	4
Fiducies entre-vifs et types de fiducies testamentaires à connaître (février 2008)	7.5	20

Activités tenues de formation continue obligatoire

L'OAAQ n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe *o* de l'article 94 du *Code des professions*. Toutefois, un projet de règlement a été déposé à l'Office des professions du Québec.

Tableau des membres (suite)

Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées		
	NOMBRE	
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1	

Poursuites pénales intentées		
	NOMBRE	
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	

Jugements rendus		
	NOMBRE	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	0	0



ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

états financiers consolidés

au 31 mars 2008

Table des matières

Rapport des vérificateurs	28
---------------------------------	----

États financiers

Résultats consolidés	29
Évolution des actifs nets consolidés	31
Bilan consolidé	32
Notes afférentes aux états financiers consolidés	34



Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada

Villeneuve Venne c. A.

VILLENEUVE VENNE, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 16 mai 2008

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	2008 TOTAL	2007 Total
Produits					
Cotisations	963 759	-	-	963 759	1 021 949
Cotisations versées :					
ACCM	(28 224)	-	-	(28 224)	(30 384)
CIQ	(10 140)	-	-	(10 140)	(10 759)
	925 395			925 395	980 806
Droits d'admission	13 369	-	-	13 369	10 315
Commandites	16 994	-	-	16 994	3 878
Inscriptions aux activités	48 021	-	-	48 021	22 732
Amendes et frais exigibles	1 963	-	-	1 963	1 733
Publicité	5 700	-	-	5 700	9 450
Subventions	-	-	-	-	121 000
Intérêts et dividendes	7 033	4 806	31 020	35 888*	30 978*
Honoraires de gestion	18 795	-	-	8 795	7 105*
Divers	12 459	-	-	12 459	4 429
Gain réalisé sur cession de placements	3 815	3 287	25 448	32 550	9 144
	1 053 544	8 093	56 468	1 101 134*	1 201 570*

* Les colonnes « 2008 Total » et « 2007 Total » excluent les transactions inter-fonds. La somme de chaque fonds n'égale donc pas le montant sous chacune des colonnes « Total ». Cette note s'applique à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS (suite)

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	2008 TOTAL	2007 Total
Charges					
Salaires et avantages sociaux	463 220	-	-	463 220	429 605
Conseiller RCT et dépenses	-	-	-	-	107 751
Honoraires professionnels	38 845	-	4 518	43 363	87 283
Honoraires des consultants	60 695	-	-	60 695	71 666
Honoraires des inspecteurs	45 700	-	-	45 700	24 300
Déplacement et hébergement	18 789	-	-	18 789	31 490
Réunions	29 544	-	1 336	30 880	18 850
Événements	96 942	-	-	96 942	35 166
Régionales et secteurs	-	-	-	-	3 690
Frais de gestion	-	-	11 395	1 395*	-
Formation du personnel	4 745	-	-	4 745	5 259
Cotisations et abonnements	8 299	-	-	8 299	10 461
Fournitures de bureau	13 861	-	-	13 861	12 506
Poste et messagerie	25 005	-	-	25 005	29 648
Télécommunications	11 867	-	-	11 867	12 076
Imprimerie et reproduction	42 372	-	-	42 372	41 277
Loyer et charges locatives	93 204	-	-	93 204	91 117
Assurances	3 731	-	2 372	6 103	9 702
Frais de réseaux, location et entretien d'équipements	18 592	-	-	18 592	27 805
Intérêts et frais bancaires	28 354	569	1 784	23 736*	11 558*
Formation	3 830	-	-	3 830	-
	1 007 595	569	21 405	1 012 598*	1 061 210*
Excédent des produits sur les charges avant les postes suivants					
	45 949	7 524	35 063	88 536	140 360
Perte non réalisée sur la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions	-	(8 573)	(32 566)	(41 139)**	-
Perte sur disposition des actifs incorporels	-	-	-	-	(43 317)
Perte sur disposition d'immobilisations	-	-	-	-	(29 203)
Amortissement des immobilisations	(19 856)	-	-	(19 856)	(19 686)
Mauvaises créances	(199)	-	-	(199)	(259)
Excédent des produits sur les charges	25 894	(1 049)	2 497	27 342*	47 895*

* Les colonnes « 2008 Total » et « 2007 Total » excluent les transactions inter-fonds. La somme de chaque fonds n'égalé donc pas le montant sous chacune des colonnes « Total ». Cette note s'applique à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé.

** La perte non réalisée sur la variation de la juste valeur est la différence entre, d'une part, la juste valeur des instruments financiers au début de l'année ainsi qu'à leur acquisition au cours de l'exercice et, d'autre part, leur juste valeur à la fin de l'année ainsi qu'à leur disposition.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

	Fonds d'administration non affectés	Fonds d'administration investis en immobilisations	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	2008 TOTAL	2007 Total
SOLDE AU DÉBUT	(199 755)	47 779	109 587	656 300	613 911	566 016
Modification de convention comptable (note 4)	-	-	6 136	52 230	58 366	-
SOLDE REDRESSÉ	(199 755)	47 779	115 723	708 530	672 277	566 016
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	38 540	(12 646) ⁽¹⁾	(1 049)	2 497	27 342	47 895
Acquisitions d'immobilisations	(21 824)	21 824	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	(183 039)	56 957	114 674	711 027	699 619	613 911

(1) Amortissement (19 856 \$), amortissement de l'incitatif au bail 7 210 \$

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 2008

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	2008 TOTAL	2007 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	563 413	(45)	4 863	568 231	391 570
Débiteurs (Note 5)	17 516	-	4 985	22 501	43 224
Frais payé d'avance	38 397	-	-	38 397	43 290
Billet à demande (Note 6)	-	-	50 000	_*	_*
Portion à court terme du prêt à terme (Note 7)	-	-	7 143	_*	_*
Placements échéant à court terme (Note 9)	-	-	53 468	53 468	90 283
	619 326	(45)	120 459	682 597*	568 367*
ACTIF À LONG TERME					
Prêt à terme (Note 7)	-	-	28 571	_*	_*
FIDUCIE FBA					
	7 701	-	-	_*	_*
PLACEMENTS (Note 9)					
	-	114 719	569 698	684 417	526 547
IMMOBILISATIONS (Note 8)					
	74 410	-	-	74 410	72 442
	701 437	114 674	718 728	1 441 424*	1 167 356*

* Les colonnes « 2008 Total » et « 2007 Total » excluent les transactions inter-fonds. La somme de chaque fonds n'égalé donc pas le montant sous chacune des colonnes « Total ». Cette note s'applique à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé.

BILAN CONSOLIDÉ (suite)

au 31 mars 2008

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	2008 TOTAL	2007 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (Note 11)	136 650	-	-	136 650	157 685
Billet à demande (Note 6)	50 000	-	-	-*	-*
Portion à court terme du prêt à terme (Note 7)	7 143	-	-	-*	-*
Cotisations reportées	587 732	-	-	587 732	371 127
	781 525	-	-	724 382*	528 812*
PASSIF À LONG TERME					
Avantages incitatifs relatifs à un bail	17 423	-	-	17 423	24 633
Prêt à terme (Note 7)	28 571	-	-	-*	-*
FIDUCIE FBA					
	-	-	7 701	-*	-*
	827 519	-	7 701	741 805*	553 445
ACTIFS NETS					
Non affectés déficitaires	(183 039)	-	-	(187 463)*	(204 376)*
Affectés	-	114 674	711 027	830 125*	770 508*
Investis en immobilisations	56 957	-	-	56 957	47 779
	(126 082)	114 674	711 027	699 619*	613 911*
	701 437	114 674	718 728	1 441 424*	1 167 356*

* Les colonnes « 2008 Total » et « 2007 Total » excluent les transactions inter-fonds. La somme de chaque fonds n'égalé donc pas le montant sous chacune des colonnes « Total ». Cette note s'applique à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé.

Au nom du Conseil d'administration :



....., Administrateur
Eric F. Gosselin, président par intérim



....., Administrateur
Michel Côté, trésorier

NOTES AFFÉRENTES

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

1. STATUT ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est un organisme sans but lucratif, constitué en 1954 et il est régi depuis 1973 par le *Code des professions c. C-26*. L'Ordre des administrateurs agréés du Québec administre les fonds suivants: le Fonds d'administration, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds des bourses d'études et d'affaires. L'OAAQ n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

2. ORGANISME CONTRÔLÉ

L'OAAQ contrôle indirectement par la représentation de ses fiduciaires la Fiducie du Fonds des bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre.

À des fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'OAAQ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des hypothèses de réalisation de certains éléments ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif de même que sur les postes des produits et des charges de la période. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces évaluations de réalisations.

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'OAAQ sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

Le Fonds d'administration sert aux activités courantes de l'OAAQ. Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession. La Fiducie du Fonds des bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

c) Constatation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Ils sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

d) Dons sous forme de services

L'OAAQ reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération; il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES (suite)

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

e) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

f) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et elles sont amorties sur la période prévue de leur utilisation selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Ordinateurs	Dégressif	20 %
Logiciels pour gestion du tableau des membres	Dégressif	14 %
Aménagement	Linéaire	20 %

g) Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont répartis sur la durée restante du bail et sont amortis de la façon suivante :

2009	2010	2011
7 210	7 210	3 003

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2007, l'OAAQ a adopté les chapitres 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers. L'adoption des nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Fiducie et du Fonds d'indemnisation qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transactions. Elle est évaluée à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Les placements sont comptabilisés comme un actif financier détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats. Cette modification a eu pour effet de faire augmenter la valeur des placements en début d'exercice d'un montant de 52 230 \$ pour la Fiducie de Fonds de bourses d'études et d'affaires et de 6 136 \$ pour le Fonds d'indemnisation afin de les ramener à leur juste valeur marchande à cette date. Le redressement a été appliqué à l'état de l'évolution des actifs nets.

Conformément aux dispositions transitoires applicables, les états financiers au 31 mars 2007 n'ont pas été redressés. Les placements sont présentés au coût historique.

NOTES AFFÉRENTES (suite)

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

5. DÉBITEURS

	Fonds d'administration	Fiducie du FBA	2008 TOTAL	2007 Total
Amendes et charges à recevoir	-	-	-	10 396
Taxes à la consommation	13 517	-	13 517	11 340
Subventions à recevoir	-	-	-	12 100
Comptes clients	3 867	-	3 867	5 508
Intérêts	-	4 985	4 985	3 304
Autres	132	-	132	576
	17 516	4 985	22 501	43 224

6. BILLET À DEMANDE

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires a consenti à l'OAAQ un prêt de 50 000 \$, intérêt au taux de rendement annuel du portefeuille de la Fiducie (intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 : 7,25 %, 4 007 \$; pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 : 5,57 %, 2 784 \$), remboursable dans les 90 jours suivant la demande du détenteur.

7. PRÊT À TERME

La Fiducie a consenti à l'OAAQ un prêt de 50 000 \$ en décembre 2005, intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % (intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2008: 2 964 \$; pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 : 3 990 \$) remboursable par une annuité de 7 143 \$ plus l'intérêt, échéant en décembre 2012.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008 Coût	2008 Amortissement cumulé	2008 Valeur nette	2007 Valeur nette
Mobilier de bureau	136 136	126 414	9 722	12 153
Ordinateurs	218 806	194 859	23 947	22 393
Logiciel pour gestion du tableau des membres	14 930	1 866	13 064	-
Aménagement	51 096	23 419	27 677	37 896
	420 968	346 558	74 410	72 442

NOTES AFFÉRENTES (suite)

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

9. PLACEMENTS

	Fonds d'indemnisation (juste valeur)	Fiducie du FBA (juste valeur)	2008 TOTAL (JUSTE VALEUR)	2007 Total (coût)
Sociétés en commandite (coût 31 243 \$ en 2008, juste valeur 20 356 \$ en 2007)	-	24 320	24 320	25 378
Obligations de 3,6 % à 10,00 %, échéant de 2008 à 2016 (coût 380 176 \$ en 2008, juste valeur 285 702 \$ en 2007)	48 108	344 130	392 238	275 492
Fonds d'investissements (coût 123 466 \$ en 2008, juste valeur 128 320 \$ en 2007)	66 611	63 304	129 915	101 966
Actions (coût 164 726 \$ en 2008, juste valeur 222 569 \$ en 2007)	-	172 745	172 745	192 905
Fiducies de revenus (coût 21 048 \$ en 2008, juste valeur 18 249 \$ en 2007)	-	18 667	18 667	21 089
		623 166	737 885	616 830
Portion échéant à court terme	-	(53 468)	(53 468)	(90 283)
	114 719	569 698	684 417	526 547

10. OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

L'OAAQ a conclu avec une institution financière des ententes pour une facilité rotative à demande de 100 000 \$, au taux préférentiel majoré de 1,25 % et d'une facilité à terme non rotative de 178 500 \$ à taux fixe de 7,51 % par année. Ces montants sont garantis par une hypothèque mobilière de 295 000 \$, sur l'universalité des actifs. Les montants sont inutilisés au 31 mars 2008 et 2007.

II. CRÉDITEUR

	2008 TOTAL	2007 Total
Fonds d'administration		
Fournisseurs et charges courues	66 641	91 763
Salaires et retenues à la source	70 009	65 922
	136 650	157 685

NOTES AFFÉRENTES (suite)

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

12. ENGAGEMENTS

L'OAAQ s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à des locaux et à divers équipements, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, à verser un montant de 218 809 \$.

Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	128 942 \$
2010	63 049 \$
2011	9 752 \$
2012	9 752 \$
2013	7 314 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'OAAQ consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur les créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'OAAQ n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

L'OAAQ évalue, de façon continue, les pertes probables des autres créances et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de membres présente une caractéristique économique commune que des changements d'ordre économique ou autre influencent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'OAAQ, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des comptes clients, l'OAAQ ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

L'OAAQ minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

b) Risque de juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et dettes courues correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

c) Risque de taux d'intérêts

L'OAAQ gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

NOTES AFFÉRENTES (suite)

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008

14. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucune information additionnelle pertinente.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs des états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2008.

Production
Communications
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Révision
Martine Verdon

Graphisme et impression
Imprimerie Dumaine

Publié par :
Ordre des administrateurs agréés du Québec
910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : 514 499-0880 ou 1 800 465-0880
Télécopieur : 514 499-0892
www.adma.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2008
ISBN 978-2-923427-02-7



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : 514 499-0880

1 800 465-0880

Télécopieur : 514 499-0892

www.adma.qc.ca

